

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 55 (1910)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos troupes en 1910 — L'orientation et les ordres — Service intérieur — Une nouvelle arme en perspective : le corps de l'aviation — Breloque souvenir. — Le train de vie de nos officiers au service. — Le cas du colonel Gertsch. — Mutations.

Une fois les manœuvres terminées, l'année militaire tire à sa fin. Les travaux d'hiver commenceront bientôt qui permettront de récapituler et de résumer les expériences de la campagne d'été. Autant qu'on en peut juger par les premières impressions recueillies, les progrès très marqués constatés en 1908 et surtout en 1909 ont été moins accentués en 1910. Un tassement semble s'opérer. Comme à la Bourse, on consolide les positions acquises avant de pousser une nouvelle hausse.

Ce pas plus lent dans la voie du progrès s'explique d'ailleurs très logiquement. Pendant les deux dernières années, l'institution des cours annuels a exercé son influence sur un personnel presque exclusivement composé de cadre et de soldats instruits sous l'ancien régime. Les cours annuels ont agi sur ce personnel d'une façon subitement intensive, lui permettant de développer avec une moindre perte de rendement l'instruction qu'il avait reçue. Il s'est approché ainsi de son maximum de capacité. Maintenant, les progrès nouveaux ne peuvent être attendus que de l'appoint des cadres et des soldats du nouveau régime, remplaçant peu à peu ceux de l'ancien. Nous ne sommes qu'au début de cette période, qui manifestera ses effets peu à peu, au fur et à mesure de l'accession dans les unités des jeunes classes d'âge. C'est un travail plus lent mais plus solide, celui qui doit procurer l'armée rénovée que tout le monde espère.

Une chose a cependant frappé les observateurs : il y a plus d'endurance de la part de la troupe, ce qui suppose moins un meilleur entraînement physique que plus d'ordre dans le commandement. On peut exiger davantage, parce qu'il y a moins de force perdue. Il ne faudrait cependant pas abuser et se rappeler qu'un des motifs de la réorganisation militaire a été le désir de travailler plus tranquillement et d'éviter le surmenage. Si nos renseignements sont exacts, cet article du programme n'a pas été observé partout cette année-ci.

On s'est plaint aussi, dans les exercices de certains corps de troupes, de trop de lenteur dans les opérations, et l'on en a vu la cause dans la lenteur des chefs à prendre leurs décisions. Il y en a peut-être une autre plus

efficiante : la lenteur des transmissions provoquée par les longueurs de l'orientation.

On insiste beaucoup dans le service d'instruction sur la nécessité d'une orientation très complète : on veut comme le voulait Bugeaud, que chaque soldat connaisse sa manœuvre ; on veut même qu'il en sache davantage et connaisse la manœuvre de ses chefs. Ce souci conduit souvent à accorder à l'orientation plus de temps qu'il ne faudrait et à en faire l'objet d'une conférence quand l'énoncé de l'ordre suffirait. Partout on voit des chefs réunir leurs sous-ordres pour les mettre au courant de la situation et leur communiquer leurs intentions.

A l'école de recrues, ce procédé ne présente généralement pas d'inconvénients ; les bataillons de recrues ne comptent le plus souvent que trois petites compagnies ; ils manœuvrent isolément dans le cadre du régiment qui n'est que supposé. Que le commandant prenne l'habitude de réunir ses chefs de compagnie pour les orienter plus complètement, la perte de temps est minime et n'a pas de répercussion sur la manœuvre de l'unité supérieure puisque celle-ci n'existe qu'en imagination.

Il en est autrement dans un régiment de douze compagnies, dont la colonne de marche, s'il est à l'effectif normal, couvre un kilomètre.

Le chef appelle, en tête, ses commandants de bataillon. Cette réunion demande peu de temps ; un cycliste a vite fait de longer la colonne, et les commandants, montés, n'ont qu'à presser l'allure. Mais ceux-ci appellent à leur tour les chefs de compagnie qui, eux, sont à pied ; puis les chefs de compagnie font de même pour leurs chefs de section ; si bien que de fil en aiguille, une demi-heure a bientôt passé avant que le mouvement se déclanche.

Il y a trois choses qu'il faudrait se rappeler :

Premièrement, l'article 262 du règlement d'exercice qui prévoit une distribution d'ordres à tous les sous-ordres réunis *lorsqu'elle ne risque pas d'entrainer un retard de l'exécution*.

Secondement, que si une orientation sous forme d'explication est parfois désirable pour une unité supérieure et surtout pour un corps de troupes mixte, où il faut organiser la concordance des efforts des diverses armes, l'ordre d'exécution avec son orientation condensée suffira généralement et vaudra même mieux quand il s'agit d'une unité subalterne.

Troisièmement enfin, que quand cet ordre peut-être formulé à haute voix à l'unité tout entière, ce qui est presque toujours le cas à la compagnie et souvent au bataillon, il est inutile de perdre du temps à réunir les sous-ordres directs pour les renseigner préalablement.

Il convient aussi de se rappeler une quatrième chose : l'orientation n'est pas la même pour tous les échelons du commandement. Il est nécessaire qu'un chef de brigade ou de régiment connaisse la manœuvre de la division

ou du corps d'armée ; mais il suffit que le chef de compagnie connaisse la manœuvre de son régiment, le chef de section celle du bataillon, le sous-officier et le soldat celle de leur compagnie. L'orientation se simplifie donc au fur et à mesurer que l'on descend la hiérarchie et peut ainsi, de plus en plus facilement, être résumée dans l'ordre d'exécution.

Quand ces exigences diverses seront devenues claires à l'esprit de chaque officier, on évitera de grandes pertes de temps et les mouvements gagneront en rapidité et en précision.

* * *

Dans l'infanterie, le service intérieur laisse encore généralement à désirer. Il y a naturellement des différences de bataillon à bataillon. Des détails trahissent souvent ces différences. Dans tel régiment, par exemple, un bataillon a recueilli pour 67 francs de culots au bénéfice de l'ordinaire, tandis qu'un autre, avec un moins grand nombre de fusils et une moindre consommation de cartouches, en a recueilli pour 97 francs. Preuve manifeste d'ordres moins scrupuleusement exécutés par les soldats du premier que par ceux du second.

Ici, l'amélioration devra surtout être demandée à celle des sous-officiers en commençant par les sergents-majors. On y travaille sérieusement dans les écoles de recrues où, plus fréquemment qu'autrefois, on provoque pour les sergents-majors l'occasion de commander la compagnie et pour les sergents celle de commander les sections. Quand on en fera autant dans les compagnies constituées, les progrès s'affirmeront certainement. Quand les sous-officiers se sentiront des commandants, ils ne laisseront plus leurs hommes en prendre aussi à leur aise parfois avec leurs ordres et leur autorité.

* * *

L'exploit de l'aviateur Chavez, tragiquement terminé, a plus vivement sollicité l'attention de nos milieux militaires sur les progrès de l'aviation et sur la nécessité de mettre la question à l'ordre du jour en Suisse comme ailleurs.

L'important n'est pas que la barrière des Alpes ait été franchie. Elle l'a été dans des conditions qui ont prouvé que, comme oiseau de haut vol, l'aéroplane n'a pas encore cause gagnée. Il a fallu des études et des conditions tout à fait spéciales pour permettre à l'aviateur de tenter son exploit, de nombreuses reconnaissances en automobiles précédant et préparant la traversée, l'attente de conditions atmosphériques favorables, des essais plusieurs fois renouvelés. Et, finalement, la mort a été le couronnement de l'entreprise ; l'appareil, ébranlé par les coups de vent n'a pas tenu jusqu'à l'atterrissement.

Il n'en reste pas moins que ce que Chavez a pu réussir, d'autres le perfectionneront, et que si les contrées les plus redoutables à l'aviation ne sont pas un obstacle à la courageuse ambition des aviateurs, les contrées moins dangereuses, Jura, préalpes et plateau suisse, ne sauraient les retenir.

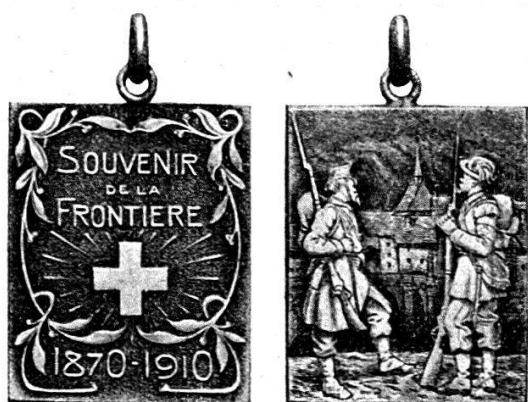
L'aviation, damant le pion peut-être à l'aérostation, ne saurait donc tarder à être un des problèmes à l'étude duquel devra s'attacher l'autorité militaire. Quel avantage pratique peut nous procurer, le cas échéant, l'aéroplane ? Quels services faudrait-il obtenir des aviateurs ? Comment organiser, en conséquence, l'arme de l'aviation ? Et, d'autre part, la défense devant être étudiée parallèlement à l'attaque : comment combattre les aviateurs ennemis ? Comment nous mettre à l'abri de leurs aéroplanes ?

On commence à les appeler la cavalerie de l'air. C'est une cavalerie d'exploration bien entendu, et qui, en son état actuel déjà, peut voir plus loin et plus exactement que la cavalerie de terre. Quelles mesures faudrait-il adopter pour entraver son observation ?

On ne peut discerner actuellement, semble-t-il, que des mesures de deux ordres : le combat dans les airs ou depuis la terre, aéroplane ou fusil, et la dissimulation des troupes dans les couverts du sol ou dans l'obscurité, marche sous bois et marche de nuit. L'une et l'autre de ces mesures sera d'une réalisation assurément difficile ; ce sera une complication nouvelle que devront surmonter l'art et la science du commandement. L'équilibre n'en sera d'ailleurs pas rompu ; les deux adversaires resteront sur le pied de l'égalité à instruction et organisation équivalentes de leurs corps d'aviation.

* * *

En attendant cet avenir, le passé ne s'oublie pas. Avec moins de gloire et moins de douleurs aussi que les belligérants de 1870, les survivants de



l'occupation de la frontière du Jura s'apprêtent à commémorer en divers lieux le quarantième anniversaire des événements auxquels ils prirent part. Il est curieux de constater combien cette dernière mobilisation de guerre de l'armée fédérale est restée vivante dans le souvenir et dans le cœur des soldats aujourd'hui blanchis pour la plupart qu'elle appela

sous les drapeaux. La maison Huguenin frères & Cie, au Locle, a fabriqué, à cette occasion, une jolie breloque-souvenir, qu'elle a mise en vente et dont elle nous a prié de reproduire les clichés. Nous accédons bien volontiers à ce désir.

* * *

Avant de terminer cette chronique, laissons la parole à un de nos camarades qui a bien voulu nous adresser les lignes suivantes assurément dignes de retenir l'attention :

« Un passage de la dernière « Chronique suisse » m'a suggéré quelques

remarques au sujet du train de vie de nos officiers au service. Il est certes à désirer que nous donnions à la troupe l'exemple de la simplicité, et que les logements et la table des chefs de nos milices ne rappellent pas des habitudes d'ancien régime. Mais il y a souvent, très souvent même, de jeunes officiers dont la bourse supporte avec peine de grosses dépenses, et qui désireraient fort qu'une pension plus économique leur permet de se tirer d'affaire à moins de frais.

» Sans parler des cours de répétition, où il est arrivé déjà que des lieutenants ont dû abandonner leur solde entière, et même davantage, pour couvrir les frais de l'ordinaire, il est certain que la pension des officiers dans les écoles de recrues est trop chère. Dans la plupart des divisions le prix est de 4 fr. par jour, quelquefois plus. Dans la seconde partie des écoles, les compagnies passent presque toujours la journée entière loin de la caserne, d'où un dîner à payer à part et naturellement plus cher qu'à la cantine. En comptant encore les pourboires, on arrive à faire dépenser à un lieutenant au moins 5 fr. pour sa pension, alors que sa solde comporte 6 fr. indemnité de vivres comprise. Comme il y a beaucoup de dépenses inévitables à côté de celles-là, il est donc impossible qu'un jeune officier se tire d'affaire avec sa solde, même s'il est des plus économies.

» La pension des officiers pourrait être moins chère sans être insuffisante. Premièrement, il est inutile que nous nous accoutumions à la caserne à une manière de vivre que nous ne pourrions pas avoir en campagne; il ne serait donc pas mauvais de simplifier un peu les menus de nos « mess ». Secondement, les cantines pourraient fournir les mêmes repas pour un prix plus modeste, si elles ne devaient pas payer des loyers exorbitants aux propriétaires des casernes : cantons ou Confédération. Il y a quelque chose d'injuste dans ce procédé de l'Etat qui oblige l'officier à manger à la cantine, et qui exige de lui, par l'intermédiaire du cantinier, cette sorte d'impôt sur la solde qu'il lui paie.

» Les officiers des forts (qui reçoivent la solde de service actif, plus élevée que celle de leurs camarades de la plaine) ont une cantine exploitée en régie par la Confédération. Ils sont au moins aussi bien servis que nous autres, et beaucoup moins cher. Pourquoi les cantines de nos places d'armes ne seraient-elles pas organisées de la même façon?

» Dans les cours de répétition la situation est encore pire. Une prescription fort sage permet aux officiers de prendre part à l'ordinaire de la troupe. Beaucoup d'entre eux se seront réjouis de lire dans un ordre de service que cette prescription serait appliquée. Ils auront par contre sûrement eu la désagréable surprise de devoir payer autant ou plus que dans n'importe quelle cantine. Le remède à cette situation est entre les mains des commandants d'unités, qui pourraient facilement diminuer les obligations de leurs subordonnés dans ce sens.

» Quant à l'exploitation des cantines en régie, si elle n'est pas possible,

que les commandants d'écoles compétents assurent à leurs officiers, par les contrats qu'ils passent avec les cantiniers, une nourriture plus simple et moins chère. Ils rendront ainsi un grand service à maint jeune lieutenant à la bourse légère, et aussi à tout le corps des officiers, dont la considération ne peut que gagner à un genre de vie plus en rapport avec la situation civile de beaucoup de ses membres. Son recrutement sera aussi facilité, et l'on contribuerait ainsi à ouvrir la carrière d'officier aux gens qui ont les capacités nécessaires plutôt qu'à ceux qui en ont les moyens. » Fr.

Cette lettre était composée, quand nous en est arrivée une seconde, sur le même sujet, et dont nous extrayons les passages suivants :

« Que les officiers donnent l'exemple de la simplicité, c'est une vérité qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. Il n'en est pas dont la discipline peut tirer un plus grand avantage. Il y a encore trop de commandants de compagnie et de bataillon qui veillent et se laissent aller à boire outre mesure. Le lendemain, ils ne sont pas dispos, et la troupe le remarque ; leur autorité en souffre ; ils n'ont plus de prise sur leurs hommes qui connaissent vite la conduite des chefs. Je pourrais parler d'un bataillon qui, jadis, souffrait d'une triste réputation ; la goutte y était une boisson quotidienne ; le surnom de bataillon gouttier lui en était resté. Survint un chef qui s'appliqua à donner l'exemple de la sobriété ; peu à peu, il réforma du tout au tout la tenue du corps. Cela n'alla pas tout seul ; il fallut sévir jusque dans le corps des officiers ; mais le but fut atteint. Aujourd'hui, dans ce même bataillon, les cas d'ivresse sont une rare exception.

» Aux manœuvres, l'officier doit partager l'ordinaire de la troupe, dans le bataillon tout au moins. Il verra ce que mangent ses hommes. On abuse chez nous du repas officiel. Ce repas peut d'ailleurs être officiel avec le rata du soldat, que l'on fait servir dans un local spécial. Libre ensuite à l'officier de sortir comme les hommes eux-mêmes. »

Nous arrêtons-là nos citations. Notre correspondant aborde divers autres sujets auxquels nous aurons l'occasion de revenir et qui, tous, relèvent de l'exemple à donner par l'officier. C'est un sujet sur lequel on ne saurait trop insister.

* * *

Ceci nous amène à ce que l'on a appelé « le cas du colonel Gertsch ». Nous éprouvons quelque embarras à en parler, et d'autre part, un journal militaire ne saurait le passer sous silence.

On connaît les faits ; les journaux quotidiens les ont relatés. Le colonel Gertsch, commandant la 6^e brigade d'infanterie, a écrit dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* un article au sujet des manœuvres du 2^e corps d'armée, article intitulé : *Un abus des manœuvres*. Il y soutient, en résumé, les trois thèses suivantes :

1. Les manœuvres du 2^e corps ont été utilisées pour ruiner la doctrine qu'il professait comme instructeur et chef de troupes.

2. A cet effet, un camarade haineux et déloyal, arriviste et jésuite, s'est servi de son influence auprès des chroniqueurs militaires pour transformer en revers des succès de la 6^e brigade. Le commandant de corps lui-même a commis un abus de manœuvres en se prêtant à ce complot.

3. Les critiques du commandant de corps au sujet des lignes de tirailleurs trop minces de la 6^e brigade sont sans motif; loin de s'y conformer, l'auteur de l'article s'efforcera, dès la prochaine convocation, d'obtenir de sa brigade des lignes de feu plus diluées encore.

Le commandant du 2^e corps d'armée, colonel Will, a déféré le cas à la commission de défense nationale en application de l'article 19 O. M., sur les propositions de retrait de commandement.

Il ne nous appartient pas d'examiner les décisions auxquelles commission ou autorité politique devront s'arrêter. Quand la parole est au juge, la presse doit suspendre ses prononcés.

En revanche, nous pouvons constater que cet incident a produit dans nos milieux militaires une pénible impression. Comme tous les caractères entiers et les esprits très convaincus, le colonel Gertsch compte des adversaires ardents et des amis des plus dévoués. La forme qu'il a donnée à ses protestations a fourni des arguments dangereux pour lui aux premiers et a rendu difficile aux seconds la tâche de le défendre. Que ne s'est-il borné à la discussion des principes tactiques, ce qui était l'important, au lieu d'entrer dans des considérations de personnes qui ne sont qu'un accessoire. Il faudrait pourtant d'autres preuves que celles de la *Militär Zeitung* pour faire considérer les manœuvres du 2^e corps d'armée en quelque sorte comme un complot échafaudé de toutes pièces aux fins de ruiner les théories d'un professeur d'école centrale ou d'un commandant d'unité supérieure, même en vue. Soutenir que 25 000 hommes de toutes armes ont été réunis à cet effet paraîtra excessif. Au moment d'écrire, le colonel Gertsch s'est peut-être exagéré son importance, et le souci très légitime mais un peu outré de sa réputation militaire ne lui aura pas laissé l'entièvre vision des réalités et une liberté suffisante d'expressions et d'appréciations. Si non, on ne s'expliquerait pas la grave atteinte qu'il a portée à l'esprit de camaraderie en qualifiant un autre officier de l'armée comme il l'a fait.

Nous ne doutons pas que dans ses cours des écoles centrales, le colonel Gertsch n'ait attiré quelquefois l'attention de ses élèves sur les graves conséquences qu'a eu, en 1870, du côté français, le manque de camaraderie de certains chefs. Quel sort notre petite armée suisse ne devrait-elle par redouter, si les sentiments dont l'article de la *Militär Zeitung* a été le virulent écho devaient gagner du terrain dans notre corps d'officiers? Quelle gangrène! Que resterait-il de la confiance que nous demandons à nos subordonnés?

Le colonel Gertsch habite Berne et commande une brigade bernoise. Ses promenades à cheval l'ont souvent conduit au Grauholz. Qu'il y re-

tourne ; il lira sur le simple monument qui rappelle en ce lieu une glorieuse mais sombre journée : *Seitleinig*.

Le lieutenant-colonel C. Hauser, à Stäfa, chef du lazaret du 4^e corps d'armée, a été nommé médecin en chef en remplacement du colonel Murset décédé.

Dans les troupes d'administration, le capitaine Hermann Fonjallaz, à Epesses, a été promu major.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Les manœuvres de Picardie. — Le fonctionnement de l'arbitrage. — La visite du chef de l'Etat. — Tout pour l'aviation. — Incohérence. — Jugements contradictoires. — Les travaux de champ de bataille. — Cuisines roulantes. — Désordre apparent, et ordre réel. — Un article sévère, mais injuste. — Le rôle du commandement. — La valeur du soldat. — Les généraux usés.

Les manœuvres de Picardie ont dû leur éclat à la part considérable que l'aviation y a prise. Mais elles ont présenté d'autres causes d'intérêt encore.

Et, d'abord, l'arbitrage est intervenu plus activement que jamais dans la marche des opérations. Il a enfin calmé l'ardeur des belligérants et apporté un peu de vraisemblance dans le développement de l'action. Du moins l'a-t-il apporté en certains points et à certains moments. Car, si les troupes étaient considérées comme étant en état de guerre permanent, les arbitres n'étaient pas toujours sur le terrain. Et, quand ils s'y trouvaient, ce n'était pas toujours pour arbitrer. Il leur arrivait de se reposer et de manger : on ne pouvait exiger de ces individualités la continuité d'efforts qu'on demandait aux collectivités. Et ceci nous apprend que les arbitres doivent être constitués en équipes se relevant successivement, si on conserve le système mis en essai l'an dernier et maintenu cette année. Maintenu avec de nombreuses atténuations, je me hâte de le dire. A maintes reprises, on a suspendu les hostilités sans raison « de guerre », uniquement pour laisser souffler les troupes ou pour permettre au Président de la République de réunir les généraux à sa table.

M. Fallières est venu, en effet, assister à un petit bout de séance. On lui a su gré d'avoir repris une tradition qui a bien des inconvénients, puisque la manœuvre y prend tout de suite un aspect théâtral et conventionnel, mais qui a le grand mérite de flatter l'amour-propre des officiers et des soldats. Une fois par an, l'attention du pays se porte sur son armée. Et c'est excellent. Il n'est pas bon, sans doute, qu'il n'y en ait, comme on dit, que pour elle. Mais lui consacrer une semaine sur cinquante, ce n'est vraiment pas trop. Et on ne peut pas s'occuper toujours et exclusivement

de courses de chevaux, d'assassinats, d'élections académiques, de krachs, de scandales mondains ou de luttes politiques. Il n'est pas mauvais que la défense nationale soit l'objet d'articles qui passionnent le public. Il n'est pas mauvais que le chef de l'Etat montre qu'il en a le souci. Il n'est pas mauvais que sa présence apporte un réconfort utile à des troupes qui sont soumises à de très dures fatigues. A ce sujet, les intéressés ont regretté que le Président soit venu les mains vides, sans apporter les rubans et les décosations qu'on a l'habitude de distribuer en pareilles circonstances. S'il y a eu quelques distinctions décernées, les aviateurs seuls en ont profité. Et encore a-t-on protesté sur la façon dont elles avaient été réparties, sans tenir compte, a-t-on dit, du mérite réel des bénéficiaires, mais en se réglant surtout sur leur situation sociale ou sur le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie militaire.

Pour en revenir aux arbitres, desquels cette digression m'a écarté, je dois insister sur la façon dont ils se groupaient sur certains points en abandonnant les autres. Il y a des quartiers de Paris où, cherchant un agent de police, on n'arrive pas à en découvrir un seul, tandis qu'on trouve ailleurs des « paquets » de sergents de ville. Les champs de bataille de Picardie m'ont rappelé ces quartiers. On voyait, lorsque du gâchis se produisait en quelque endroit, une galopade de généraux à brassards blancs qui s'y précipitaient, suivis de leurs fanions blancs. Mais, partout ailleurs, impossible de faire trancher les conflits qui s'élevaient, faute de représentants autorisés de l'orthodoxie officielle.

Il en est résulté beaucoup d'incohérence. Tantôt, en effet, les troupes étaient contenues dans la vraisemblance, avançant avec toute la lenteur compatible avec l'impatience générale, l'infanterie attendant que le canon soit entré en jeu et ait été censé accomplir son œuvre; tantôt, au contraire, les événements se précipitaient avec la folle rapidité qu'on a si souvent critiquée. Et de là résulte que, avec une égale bonne foi, les uns ont pu prétendre que notre armée avait su s'inspirer des leçons de la guerre de Mandchourie, tandis que les autres soutenaient qu'elle n'en avait tenu aucun compte. Et les uns et les autres pouvaient appuyer leurs affirmations sur des fait probants et précis.

Il est fort remarquable que, dans les journaux, les opinions les plus contraires se soient fait jour. Ici, on parle de « chaos »; on se plaint des cuisines roulantes; on nie que le fantassin se soit servi de ses outils. Là, on se loue du bon ordre qui a régné, des services qu'ont rendus les cuisines roulantes, des travaux de terrassement accomplis par l'infanterie.

Ces contradictions s'expliquent par la vue superficielle des choses. Un correspondant militaire, même s'il est consciencieux et compétent, ne peut rien approfondir. Son automobile le porte d'un point à un autre sans lui laisser le temps de regarder attentivement et de comparer. Il ne peut que

noter des impressions hâtives. Les gens du métier, au surplus, ne sont guère en meilleure posture pour asseoir leur jugement. Car, s'ils restent assez longtemps avec le même régiment pour en suivre les mouvements, leur opinion ne peut se faire qu'à l'aide des observations approfondies, mais limitées, qu'ils ont pu recueillir auprès d'un petit nombre de corps. Qu'on ait beaucoup vu, mais superficiellement, ou qu'on ait peu vu, mais très en détail, le résultat est le même : on se trouve également incapable de formuler une appréciation d'ensemble qui soit motivée et équitable. Songez à la multiplicité de ce qu'il y a à voir et au peu de temps dont on dispose pour le voir. Songez aussi à ce qu'il faudrait d'ubiquité pour se trouver toujours aux points critiques, aux endroits intéressants.

Sous le bénéfice de ces observations, et sans me dissimuler que je ne suis pas plus clairvoyant que d'autres, que je n'ai pas été mieux servi par les circonstances, je me contenterai de dire ce que j'ai cru remarquer.

L'infanterie, en général, s'est couverte par des tranchées, dans la première position qu'elle occupait. Mais, comme elle faisait dans sa matinée une demi-douzaine de bonds ou une dizaine, alors que, dans la réalité, elle en eût fait peut-être deux ou trois du matin au soir, on comprend sans peine qu'elle ne se soit pas retranchée à chaque fois. Et c'est ainsi qu'on a pu trouver et qu'elle faisait usage de ses outils, si on assistait au début de la séance, et qu'elle ne s'en servait pas, si on est venu plus tard.

Les soldats qui ont reçu leur soupe chaude quelques minutes après l'arrivée au gîte, encore que cette soupe secouée par les cahots de la route n'ait pas toujours pleinement satisfait le goût des connaisseurs, ont été enchantés de se réconforter vite et sans avoir de peine à prendre. Par contre, lorsque les voitures étaient tenues loin des troupes — pendant le combat notamment, — ou lorsqu'elles s'égaraient, ou lorsqu'elles avaient peine à rejoindre (le cas s'est présenté souvent, soit que les chevaux loués pour les tirer formassent de mauvais attelages, inexpérimentés, soit qu'ils fussent mal dirigés, par des conducteurs non moins inexpérimentés, soit qu'ils eussent à tirer, surtout dans les terrains meubles, un poids disproportionné avec leur puissance de traction), on regrettait amèrement le temps où chacun portait sur soi du bois sec, des ustensiles de campement, et de quoi remplir la marmite. Il était alors possible de se nourrir, pourvu qu'on se donnât de la peine. Avec le nouveau système, on n'avait aucune fatigue, à la vérité, mais on n'était pas nourri.

Suivant donc qu'on interviewait un régiment qui avait simplement marché ou un autre qui avait pris part à un engagement, on recueillait sur le service des cuisines roulantes des avis contraires. De même, les avis différaient suivant que ces voitures étaient plus ou moins bien attelées, suivant qu'elles avaient été tenues plus ou moins près du front de combat.

Mais c'est surtout quand on consultait les cuisiniers qu'on obtenait les renseignements les plus incertains, parce que ces pauvres diables étaient soumis à des fatigues particulières, en raison même de l'expérience à laquelle ils participaient. Les jours de repos, alors qu'ils auraient pu profiter, comme les camarades, de la suspension des hostilités, ils étaient convoqués par la commission chargée de suivre l'expérience ; ils étaient interrogés ou visitait leur matériel, on leur demandait des explications, et toutes les corvées supplémentaires qu'on leur imposait provoquaient de leur part un vif mécontentement.

Peu d'entre eux, d'ailleurs, ont connu les fatigues que le métier de cuisinier comporte, lorsqu'on n'a pas de cuisines roulantes ; ce terme de comparaison leur manque ; ils perdent de vue que la voiture transporte leur chargement et que, parfois, ils peuvent monter sur elle. Ils sont frappés, au contraire, de ce fait que, en cours de route, il leur faut alimenter le foyer en combustible ; que, à l'arrivée, tandis que les autres se couchent, il leur faut aller à eux et leur apporter la soupe ; qu'il y a ensuite à nettoyer la marmite, à préparer les aliments et à remettre la cuisine en train. Un sentiment très humain leur fait opposer l'activité qu'ils ont à déployer, n'étant pas très fatigués, avec le *far niente* des autres qui, — ils sont naturellement portés à l'oublier, — y ont bien droit, étant harassés. Bref, il est extrêmement difficile de mener à bien une enquête de ce genre. Les dépositions des intéressés sont sujettes à caution. Le fait qu'on est intéressé dans la question enlève toute garantie d'impartialité. Et pourtant on ne peut consulter utilement que les gens dont l'intérêt est en jeu : dans l'espèce, ceux qui préparent la soupe et ceux qui la mangent. A moins pourtant qu'on veuille se faire une opinion à priori, par le raisonnement seul, et en dehors des faits, sauf à demander à ceux-ci confirmation ou infirmation de ce que l'esprit aura conçu, la pratique venant corroborer ou contrarier les inductions et les conclusions de la théorie.

Mais qu'il est donc difficile de se dépouiller de ses préjugés ! Pendant les quelques jours que j'ai passés en Picardie, je n'ai cessé d'entendre parler de gâchis chaque fois que les mouvements ne se sont pas opérés avec la même régularité que sur la place d'armes, pour une parade. Il faut pourtant bien se rendre compte de ce qu'est la guerre. Elle est une succession d'éisodes imprévus, auxquels on fait face comme on peut, en improvisant les solutions. Et on voudrait que l'ordre régnât au milieu de toute cette effervescence. Quand, de toutes parts, les troupes marchent au canon, comment pourraient-elles régler leurs itinéraires et éviter tout enchevêtrement ? Il n'y a pas de batailles à la suite desquelles les unités ne se soient mélangées, au point qu'on ait dû passer de longues heures à tout remettre en ordre. Plus on déploie d'ardeur, plus l'initiative se donne carrière, plus il y a à redouter de confusion. Et, donc, tandis que mes compagnons se désolaient de voir un

désordre contraire à l'idéal de correction auquel les parades, les revues, les représentations militaires de toutes sortes et les évolutions du Champ de Mars nous ont habitués, je me réjouissais, parce que j'y voyais la preuve d'un empressement spontané qui ne peut être que fécond. L'inaction seule doit être blâmée. Les bonnes volontés agissantes méritent qu'on les encourage. Et si leur action, n'étant pas concertée, entraîne quelque trouble, eh bien ! il n'y a qu'à démêler l'écheveau embrouillé. L'important, disait Napoléon, ce n'est pas d'éviter les fautes : c'est de les réparer.

L'important, de même, ce n'est pas d'empêcher le gâchis de se produire : c'est de le faire cesser.

Ces observations me paraissent nécessaires pour répondre à des critiques qui jamais ne m'ont paru moins justifiées que cette année. Je n'ai jamais constaté un effort aussi manifeste vers la vraisemblance, et pourtant on pousse des cris à faire croire qu'on veut sauver le Capitole. Un article du *Temps*, journal habituellement modéré et pondéré, a causé une profonde émotion dans le public par son extraordinaire pessimisme. On y lit, par exemple :

Peut-on oublier les cinq ou six régiments, le groupe d'artillerie, qui grouillaient confusément dans le ravin de Thérines sans trouver une issue ? Que dire de ce manque de liaison, qui provoqua dans la journée du 14, un vide de près de 1500 mètres entre deux brigades, sur la route de Grandvilliers à Crèvecœur, au nord-ouest d'Hétomesnil ? Que penser de ce général qui s'avance seul avec son état-major, sans être éclairé, et qui tombe à 25 mètres d'une compagnie ennemie, débouchant d'une ruelle du village d'Hétomesnil ? N'a-t-on pas signalé encore un escadron mettant pied à terre sur la route de Morvillers à Thérines, à quinze cents mètres du général commandant l'unité adverse. Cette route, qui allait vers l'ennemi, n'était pas gardée.

Nous considérons comme un devoir patriotique de signaler ces faits, dont on a à peine parlé. Le silence n'est plus permis. Quelque chose craque dans l'armée.

Que dire du haut commandement ? Au point de vue technique et théorique, il est certainement, d'une manière générale, à la hauteur de sa tâche. En ce qui concerne la connaissance et l'utilisation du terrain, c'est une autre affaire. Nos chefs et nos officiers d'état-major ne les connaissent guère que par les livres, les cartes et les bureaux. Ils sont comme certains de ces professeurs de chimie dans les vieux lycées de jadis, qui n'avaient jamais fait de manipulations et disaient : « L'opération doit réussir ». Et, quand elle ne réussissait pas, ils en demeuraient tout étonnés. La guerre, nous le répétons, se fait sur le terrain et en rase campagne. Elle doit s'apprendre sur le terrain et non à Paris.

Telle est la moralité que tout esprit impartial et patriote doit tirer des dernières manœuvres ; les critiques qu'elles inspirent n'ont pas pour but de déprécier notre état militaire, mais bien d'engager les chefs qui en ont la direction à s'efforcer d'y porter remède, ce qui est en somme facile avec une volonté persévérente.

Je considère comme singulièrement injuste cette sévérité, dont, au surplus, on connaît les dessous, si j'ose ainsi parler. Si le journal qui publie ces appréciations jouit d'une grande autorité, on est en droit de se demander si l'écrivain de qui elles émanent a qualité pour émettre un jugement aussi terrible.

Pour ma part, quoique j'aie constaté de très nombreuses fautes — mais imputables pour la plupart au mélange inévitable que comportent les manœuvres, de truqué et de réel, de conventionnel et de vraisemblable, — quoique je sois personnellement plus porté à critiquer qu'à encenser, je ne comprends rien à ce dénigrement, que j'ai lieu de considérer comme systématique.

Le commandement n'a aucun rôle à jouer pendant des batailles menées d'un tel train qu'il a peine à les suivre. D'abord, tout le monde sait que, lorsque l'action est engagée, il n'a qu'à laisser faire. Les événements se déroulent sans qu'il puisse intervenir. Il n'a qu'à se préparer à profiter de la tournure qu'ils prendront, si elle est favorable, et à prendre ses précautions pour le cas où ils tourneraient mal. Une fois le dé lancé, tout dépend non pas précisément du hasard, mais surtout de la valeur individuelle des combattants et de l'ardeur, de la science, des qualités, des officiers de troupe.

Ce que ceux-ci vaudraient dans la réalité d'une guerre, ce ne sont pas les exercices du temps de paix qui peuvent nous l'apprendre, car, en vérité, ce qui compte le plus, pour eux, c'est leur sang-froid, leur calme dans le danger, la netteté de leurs décisions, leur attitude au feu : ils n'ont pas besoin d'une science bien vaste ni difficile à acquérir. Du bon sens et du coup d'œil leur suffisent presque.

Reste à savoir si on peut compter sur la troupe. Mon impression et celle des officiers que j'ai interrogés sont absolument rassurantes. Les réservistes sont excellents. Ils se plaignent rarement. Au surplus, même quand ils se plaignent, ils marchent. Devant les fatigues qu'on exigeait du 74^e d'infanterie, des officiers serbes stagiaires dans ce régiment n'ont pu s'empêcher de s'écrier : « On leur en demande trop ! » et ils n'ont pas caché qu'ils s'attendaient à quelque acte sinon de mutinerie, du moins de mauvaise volonté. Ils ont eu la surprise de ne constater que de l'entrain. Il est vrai que, dans ce corps, les officiers ont su réconforter leurs hommes par de bonnes paroles. Mais, ailleurs, où pas un mot d'encouragement n'a été prononcé, où pas une preuve d'affection intérêt n'a été donnée, où pas un geste de satisfaction n'a payé des efforts presque surhumains, ces efforts ont été obtenus tout de même.

On dit que notre soldat est merveilleux : c'est un cliché. Mais je suis convaincu que ce n'est pas seulement un cliché : c'est l'expression d'une réalité flagrante et réjouissante

Que les règlements sachent mettre en œuvre cette matière précieuse, que le commandement s'y emploie, et les résultats étonneront le monde. C'est ma conviction, une conviction que chaque nouveau contact avec notre armée fortifie davantage. Les manœuvres de Picardie l'ont augmentée encore, et c'est cette impression que je tiens à affirmer. Je juge inutile de la motiver par des faits. J'ai dit pourquoi, en reprochant à certains historiographes de cette petite campagne d'avoir vu trop de détails et de n'avoir pas su percevoir les ensembles. J'écarte donc délibérément ceux-là, pour ne pas tomber dans la même faute que les journalistes auxquels j'ai fait allusion.

* * *

Le ministre de la guerre vient de faire paraître une circulaire par laquelle il prescrit, sur un ton comminatoire, de mettre à la retraite les généraux usés. Mais, par un singulier hasard, ceux qu'il vient de nommer sont presque tous au bout de leur rouleau, comme on dit. Et, au surplus, n'est-ce pas le cas d'invoquer le vieux proverbe latin : *Patere legem quam ipse fecisti?*

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier.)

Toujours l'affaire Krupp. — La défense de nos côtes. — Le budget de la guerre pour 1911. — Mutations dans le haut commandement.

Votre chroniqueur ne saurait passer sous silence l'affaire Krupp. Quelques journaux sérieux de Hollande et des colonies n'hésitent pas à qualifier cette affaire de « scandale ». On pouvait s'attendre à des polémiques puisque le rapport de la commission d'enquête n'a pas été publié.

En ce moment-ci, cette affaire en est au point suivant : d'une part, les contribuables sont extrêmement déçus que le dit rapport n'ait pas été publié et ils se défient de plus en plus du matériel de guerre livré à la marine et à l'armée, surtout du matériel d'artillerie. Dans d'autres cercles, on est d'avis que tout ce qui concerne la défense nationale doit être l'objet des plus grands soins et qu'il importe avant tout d'assurer le mieux possible notre indépendance nationale. Ces gens-là sont heureusement en majorité. Mais la polémique relative au monopole Krupp les inquiète vivement. Notre corps d'officiers, à de rares exceptions près, est convaincu de la nécessité pour le gouvernement d'abandonner la voie suivie jusqu'ici en ce qui concerne l'achat du matériel d'artillerie. Il déplore la décision de ne pas publier un rapport aussi important et il craint qu'il n'en résulte une atteinte au crédit du gouvernement, tant en Hollande qu'à l'étranger. Faute de renseignements sur le contenu de ce rapport, chacun peut se figurer ce qu'il veut. Tout cela est regrettable. Je ne veux pas, pour le moment, entrer dans

plus de détails au sujet de cette affaire ; les faits demeurent ceux que j'ai rapportés en quelques mots dans ma chronique de juillet. Je ne puis ajouter qu'une chose, c'est que, chez nous, le crédit de Krupp est en baisse.

Les Chambres ont repris leurs séances dès le 20 septembre et l'on peut s'attendre à des discussions intéressantes au sujet du résultat des essais comparatifs de notre matériel d'artillerie et des fournitures qui nous ont été livrées. Cela d'autant plus qu'il est très sérieusement question d'un réarmement complet de notre artillerie de côtes.

* * *

En effet, le gouvernement a présenté aux Chambres un projet de loi relatif à la défense de nos côtes. Ce n'est pas la première fois que j'attire l'attention de mes lecteurs sur cette question.

Dans la discussion relative à la défense des côtes, on a complètement lâché la bride à l'imagination et on s'est livré aux appréciations les plus fantaisistes en ce qui concerne notre situation internationale, notre attitude dans la prochaine grande guerre européenne, notre neutralité, etc., etc. On y a mêlé l'empereur d'Allemagne, le général français Langlois, l'entente de Noord-Zee, etc.

A propos du général Langlois, vous savez que cet officier distingué est d'avis, comme plusieurs autres écrivains français, que seule une alliance défensive belge-hollandaise mettrait ces deux royaumes en état de sauvegarder leur indépendance au cours de la prochaine grande guerre européenne qui éclatera bien une fois ou l'autre. Bien qu'il existe entre les peuples belge et hollandais les relations les plus cordiales, — leurs bons sentiments réciproques se sont manifestés loyalement pendant la visite de Leurs Majestés Belges à Amsterdam, il y a quelques semaines, — je ne crois pas à la conclusion d'une telle alliance. Nous sommes heureux de constater que les deux peuples vivent en parfaite intelligence et que leurs relations, tant au point de vue politique que sur le terrain économique, sont solidement établies. Des deux côtés l'on s'efforce encore de les améliorer. L'entente entre les deux nations est vraiment cordiale, encore qu'elle n'ait aucun acte officiel à sa base et nous nous réjouissons en Hollande de ces bons rapports. Mais nous tenons avant tout à ne rien sacrifier de notre liberté, à laquelle la Hollande attache le plus grand prix. Cela n'empêcherait d'ailleurs pas les deux pays voisins, au moment du danger, de réunir leurs deux armées, fortes de 500 000 hommes, pour combattre l'ennemi commun.

Ceci dit entre parenthèses, revenons à nos moutons.

Le projet de loi dont il s'agit embrasse deux questions inséparablement unies. Le gouvernement est d'avis qu'il faudrait compléter et améliorer l'état des fortifications des côtes et le matériel de la marine destiné à la défense de divers passages maritimes, afin de protéger efficacement le pays contre les atta-

ques d'un ennemi qui violerait notre neutralité et menacerait le pays par la mer. D'autre part, le gouvernement voudrait faire régler par la loi toutes les questions relatives à la manière dont les dépenses nécessitées par le projet seront couvertes. Il pose en principe que ces travaux sont d'une réalisation urgente. Enfin, il voudrait pouvoir faire occuper d'une manière permanente tous ces nouveaux ouvrages de défense des côtes par une garnison suffisante, composée de troupes marines, cette garnison devant en même temps, au besoin, être prête à barrer l'accès des passages maritimes dont je viens de parler.

Pour subvenir à toutes ces dépenses, le budget de la marine serait augmenté, en 1911, d'au moins 3 200 000 fr. ; en 1912, 1913 et 1914, d'au moins 3 800 000 fr. ; dès 1915, d'au moins 1 700 000 fr. par an.

Pour tenir compte de cette question financière, le projet de loi prévoit la création d'un fonds de réserve s'élevant au maximum à 40 000 000 fr. dont 25 000 000 pour les fortifications des côtes, 13 200 000 pour le matériel de la marine et 630 000 pour les dépenses imprévues.

Le gouvernement prévoit, outre l'amélioration des fortifications existantes, la création de nouvelles forteresses au bord de la Wester-Schelde, qui mène à Anvers, et l'achat ou la construction de huit torpilleurs à grande puissance, de 14 vaisseaux cuirassés, de deux sous-marins et d'un certain nombre de torpédos.

Quant à l'artillerie de côtes, le projet prévoit l'emploi de canons 28/45, ayant le pouvoir de percer les cuirasses des vaisseaux les plus puissants à une distance maximum de 8000 m.

On peut se demander pourquoi le gouvernement n'a pas proposé l'emploi d'un canon de 50 au lieu de 40, alors qu'il est évident qu'un réarmement nouveau n'aura pas lieu avant un grand nombre d'années et que le gouvernement lui-même déclare que les améliorations proposées ne seront terminées et utilisables que dans huit ans. Tous les canons seront blindés.

Ainsi l'on voudrait charger la marine de l'occupation et de la défense de nos fortifications de côtes et des barrages. Actuellement un des régiments de forteresse, un corps d'artillerie de coupole, le corps des torpilleurs qui fait partie de l'artillerie et l'infanterie assurent la défense des côtes, tandis que la marine n'y occupe qu'un rôle secondaire. Or, tous les rapports constatent expressément que l'artillerie s'acquitte bien de cette tâche. On se demande alors pourquoi le gouvernement propose un changement d'une telle importance et qui, quelque bien exécuté qu'il soit, n'en aura pas moins pour effet de nous exposer, pendant une certaine période, à tous les dangers pouvant résulter pour la défense nationale d'un état de transition.

Avant de répondre à cette question, il faut se rappeler qu'actuellement les fortifications des côtes sont commandées par un officier supérieur de la marine, auquel est adjoint un état-major composé d'officiers de la marine

et de l'armée. La plupart de ces positions défensives sont fortifiées du côté de terre et du côté de mer et il est évident qu'elles ne pourraient être prises, si elles sont bien organisées et bien armées, que par une attaque simultanée venant de terre et de mer. L'ennemi ne pourrait se rendre maître de ces positions par le seul feu de sa flotte. Dans les milieux militaires on est convaincu que c'est du côté de terre qu'est la plus grosse menace et que, par conséquent, le réarmement projeté doit avant tout être utilisé non sur le front de mer, mais sur le front de terre. Tel n'est pas l'avis du gouvernement qui paraît attacher la plus grande importance à l'armement des batteries de côtes.

Le mémoire joint au projet de loi expose que la marine serait chargée de la défense des côtes du côté de la mer, tandis que l'armée aurait à défendre le front de terre. On aurait ainsi une garnison mixte, ce qui aurait toutes sortes de conséquences fâcheuses.

Le service technique des bouches à feu de côtes et leur emploi tactique sont d'une toute autre nature que l'emploi de l'artillerie lourde à bord des navires et j'estime qu'actuellement la marine n'est pas au courant de ceux-là. En second lieu, la défense du front de mer par la marine exigerait une augmentation des effectifs, en sorte que le recrutement annuel devrait être porté de 600 à 1000 hommes. Enfin le commandement des troupes mixtes d'une de ces forteresses serait confié à l'officier supérieur du corps le plus nombreux de la garnison mixte. On voit d'emblée que tout cela manquerait d'unité d'action et j'estime que sans cette unité on ne parviendrait pas à opposer une résistance à outrance.

Le conseil de défense nationale, dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois et dont le gouvernement a pris l'avis, n'est pas du tout d'accord avec le projet en ce qui concerne la défense du front de mer par la marine. Il déclare, au contraire, expressément que les batteries de côtes doivent rester en mains de l'artillerie qui se tire fort bien d'affaires ; que ces batteries font partie également de nos moyens de défense sur terre ; qu'elles auront à coopérer avec l'armée ; qu'il faut enfin que l'instruction et la direction de ces batteries soit dans une seule main, celle de l'Etat-major général. Il va de soi que le concours de la marine doit demeurer possible suivant les circonstances. Tout cela paraît parfaitement juste.

Le gouvernement défend son projet par les arguments suivants : Il faut que le personnel destiné à la défense des côtes soit aussi stable que possible. Le noyau de ce personnel doit donc être composé d'officiers et de sous-officiers de marine détachés pour un certain temps, par exemple deux ans, à l'artillerie de côtes et formant un corps spécial. La marine comptant un assez grand nombre de volontaires, la mesure proposée par le gouvernement serait prise pour que le personnel de la marine reste au courant du service à bord des navires, ce qui est la tâche principale de toute marine. Il est

alors à craindre que la défense des fortifications ne devienne bientôt une partie du service de la marine tout à fait accessoire, tandis qu'actuellement cette défense constitue la tâche principale de notre artillerie de côtes et il paraît certain qu'un changement de personnel si soudain dans ce service ne pourrait que nuire au résultat de ce dernier. Les cadres de l'artillerie de côtes sont certainement beaucoup plus stables, surtout celui des sous-officiers qui constitue la partie essentielle de la troupe.

Conclusion : L'attribution de ce service à la marine ne constituera nullement une amélioration de la situation actuelle, pas même en ce qui concerne la stabilité des troupes employées.

Quelques mots pour terminer sur le côté pécuniaire de l'affaire. L'exécution du projet de loi du gouvernement aurait pour effet d'augmenter le budget annuel de la marine de plus de 1 300 000 fr., somme qui serait absorbée tout entière pour couvrir les dépenses résultant de l'augmentation de personnel. Le mémoire ministériel déclare à ce propos qu'il faut tenir compte du fait que le budget de la guerre serait diminué d'autant. Mais, comme ce mémoire nous apprend également que le personnel de l'artillerie ne verra diminuer ni sa situation, ni ses intérêts, on se demande comment le gouvernement fera pour que les budgets de la marine et de la guerre réunis n'accusent pas aux dépenses une augmentation assez importante. Tout le monde est d'avis que ce phénomène se produira. Le conseil de défense nationale est aussi d'avis que le remplacement d'artillerie de côtes actuelle par la marine aura pour effet un accroissement de dépenses très considérable qui grèvera le budget chaque année, accroissement qui n'est nullement expliqué par les arguments du gouvernement. Il va sans dire que nous attendons avec une extrême impatience le vote des Chambres au sujet de ce projet de loi, d'autant plus que l'opposition est déjà en train de battre monnaie avec cette affaire contre le gouvernement et la coalition des partis cléricaux. L'opposition libérale a d'ailleurs tort, car ce projet de loi n'a rien à faire avec la politique. Tout cela n'est qu'une question de patriotisme. Au surplus, il faut reconnaître que les partis cléricaux ont toujours fait de leur mieux pour augmenter les ressources de la défense nationale. Dans le cas particulier, cependant, les journaux sont généralement d'avis que le changement du personnel responsable de la défense de nos côtes serait une fausse manœuvre. Ils admettent simplement l'urgence du réarmement de l'artillerie de côtes et de l'extension des forteresses. Ainsi personne n'est d'accord avec le projet de loi tel qu'il a été présenté.

* * *

Le budget de la guerre de 1911 se trouve augmenté aux dépenses, par rapport à celui de 1910, d'une somme de 1 282 000 fr. Nous sommes loin de déplorer cette augmentation, nous autres officiers, car le ministre a inscrit

dans son budget une somme de 547 500 fr. destinée à améliorer les traitements à partir du 1^{er} avril prochain. Cette somme sera portée à 730 000 fr. pour 1912. Nous trouvons ce ministre un homme charmant et nous sommes fort satisfaits que les Chambres aient admis l'urgence de sa proposition ! Je ne vous parlerai en détail de celle-ci que lorsqu'elle aura été définitivement acceptée. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours...

Cependant cela vous intéressera sans doute de savoir d'après quels principes le ministre compte procéder :

1. Egalisation de la solde par grade, sans faire de différence entre les armes, sauf pour les officiers des troupes de santé ;
2. Suppression de tout supplément de solde, sauf pour l'entretien des chevaux de service, les frais de bureau et quelques autres dépenses accessoires nécessaires ;
3. Augmentation pour tous les officiers, subalternes et supérieurs, de la solde initiale et des augmentations périodiques accordées actuellement aux lieutenants et capitaines.

En parcourant le mémoire ministériel qui accompagne le budget, on rencontre d'autres propositions intéressantes. Ainsi en ce qui concerne la réorganisation de l'artillerie montée. Le ministre voudrait tirer un meilleur parti que cela n'a été le cas jusqu'ici de la puissance de notre canon de campagne à tir rapide et surtout arriver à ce que les exercices en temps de paix s'exécutent avec les mêmes unités que nous aurions en campagne. Actuellement, par exemple, le nombre des batteries que nous avons en temps de paix serait doublé en temps de guerre. D'après le projet du ministre, nous aurions le même nombre de batteries en temps de guerre et en temps de paix. Comme il est impossible d'avoir plus de quatre batteries par groupe, le nombre des groupes d'un régiment serait élevé à trois. Actuellement un régiment d'artillerie de campagne se compose seulement de deux groupes, chaque groupe de trois batteries et chaque batterie de six pièces. Le ministre demande enfin les sommes nécessaires à la création d'un nouvel état-major de groupe dans chaque régiment d'artillerie de campagne.

Le ministre déclare que la loi sur la solde devrait être soumise à une révision fondamentale et il s'étend longuement sur ce sujet dans son mémoire dont les conclusions sont les mêmes que celles relatives au traitement des officiers.

Comme en 1910, il sera créé en 1912, deux divisions de mitrailleuses montées. Chaque division de l'armée de campagne disposera désormais d'une de ces divisions de mitrailleuses.

Le poste du budget relatif aux camps et aux manœuvres est augmenté de 170 800 fr. Nous aurions, l'an prochain, des manœuvres de divisions suivies de manœuvres d'armée sous le commandement du commandant de l'armée de campagne. Ces manœuvres avaient été projetées déjà pour 1909

mais elles n'ont pas eu lieu à cause de quelques cas de choléra. Ces manœuvres seront aussi conformes que possible à la guerre, notamment en ce qui concerne le ravitaillement des troupes. Enfin, le ministre projette des manœuvres de la brigade de cavalerie à laquelle il veut donner l'occasion de s'exercer sur une grande échelle au service d'exploration.

* * *

Le lieutenant-général Sabron n'a pas pu assumer les fatigues de l'importante charge de chef de l'état-major général. La maladie l'a forcé à la retraite. Son successeur est le général-major C.-J. Snyders, jusqu'ici sous-chef de l'état-major. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler de cet officier extrêmement distingué qui a reçu son instruction militaire à l'Académie royale militaire, a été promu lieutenant de génie en 1872, capitaine en 1883, major en 1901, lieutenant-colonel en 1903, colonel en 1906 et général-major, sous-chef de l'état-major général en 1908. Il est âgé d'environ 58 ans.

Le général Snyders a été remplacé par le lieutenant-colonel W.-H. van Ferwisga, qui, sans doute, sera bientôt promu colonel. C'est un ancien élève de l'Académie royale militaire, qui a été nommé lieutenant d'infanterie en second en 1879, capitaine en 1897, major en 1903, lieutenant-colonel en 1907. Il a passé plusieurs années à l'état-major général et, dernièrement, il était chef du bureau de l'état-major général au ministère de la guerre. Il est âgé de 49 ans.

CHRONIQUE PORTUGAISE¹

(De notre correspondant particulier).

Le Congrès national de Lisbonne. — Obusier de campagne.

Je ne saurais passer sous silence les importants travaux du « Congrès national » réuni au mois de mai passé sous les auspices de la Société de géographie de Lisbonne. Les problèmes discutés se rattachent à une large œuvre de réorganisation économique et sociale du Portugal poursuivant l'intégration de la nationalité portugaise dans le mouvement des idées modernes et dans la voie d'un réel progrès.

Les thèses les plus remarquables présentées au congrès se rapportaient aux domaines suivants : problèmes démographique (12 articles) ; économique (30 art.) ; colonial (12 art.) ; financier (9 art.) ; juridique (10 art.) ; international (6 art.) ; de la défense nationale (7 art.) ; éducatif (27 art.)

¹ Cette lettre nous est parvenue avant la révolution qui vient de remplacer au Portugal la monarchie par la république. Dès lors, nous n'avons reçu de notre correspondant aucune nouvelle. Nous espérons vivement apprendre qu'il n'a pas été une des victimes du soulèvement militaire qui vient de coûter la vie à de nombreux officiers portugais. (Réd.)

Il me serait fort agréable de vous renseigner sur l'ensemble des conclusions, mais ce serait abuser des pages de la *Revue militaire suisse*. Je me limite à l'examen des trois derniers problèmes qui intéressent immédiatement et directement l'organisation militaire de l'Etat.

* * *

De la discussion est clairement ressorti que la garantie essentielle de notre indépendance et de notre autonomie réside dans l'irréductible antagonisme de l'Angleterre et de l'Allemagne. C'est une affaire de marchés commerciaux. Pour ne pas périr, l'Angleterre doit dominer par les armes. Il va de soi que les puissances ne permettant pas encore le démembrément de notre domaine colonial, l'Angleterre préfère, à n'importe quelle autre solution, que ce domaine continue à nous appartenir tout entier.

Le droit international admet la liberté des mers, mais, en réalité, les petits Etats gravitent autour des grandes puissances comme des satellites. Le traité de 1661 a fait de nous un satellite de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui encore, de par la dynamique internationale et de par les conventions de 1713, 1715, 1810 et 1815, à la suite desquelles la Grande-Bretagne, en 1826, nous a délivré à main armée des menaces de l'Espagne, nous sommes un satellite de l'Etat britannique.

Tant que nous posséderons un si vaste empire colonial, nos ports de l'Atlantique, de l'Inde et du Pacifique seront d'une grande valeur pour négocier des appuis. Ceci nous sollicite à faire de Lisbonne un grand port militaire et maritime.

L'Angleterre prépare la guerre contre l'Allemagne. Nous serons entraînés dans cette lutte; mais nos aspirations doivent être de nous montrer dignes du concert international et nous devons y tendre par l'action du peuple sur la direction de l'Etat, par l'éducation de la race et par un travail méthodique et persistant avec l'aide de la socialisation des instruments de travail et de toutes les classes économiques. Il en a été ainsi de la Belgique, de la Suisse, de la Norvège, qui ont gagné le respect universel.

Point n'est besoin de renouveler l'alliance anglaise; ses bases ont été arrêtées et ratifiées par d'antérieures conventions.

Un accord avec l'Espagne serait de tout premier ordre. Mais l'Espagne prétend ne conclure avec notre pays qu'une union douanière péninsulaire, ce à quoi ne consentiront pas certains éléments prépondérants. C'est pourquoi il faut, en premier lieu, modifier profondément notre organisation juridique et économique. Si non, nous n'avons ni vie assurée, ni possibilité de conclure des traités, car nous n'avons rien à donner en échange de ce que nous demanderions.

Toutes les rentes publiques sont dépensées et nous ne possédons ni une armée ni une marine dans la vraie acception de ces termes.

Alliance signifie coopération. Or, pour qu'une alliance puisse nous être utile, il nous faut, d'abord, nous créer des forces militaires en mettant à profit avec intelligence et honnêteté les ressources budgétaires. Faire du Portugal une nation armée dans le vrai sens du mot et il aura des alliances, non des protectorats. Il faut exiger l'universalité du service militaire.

* * *

Le problème éducatif a donné lieu à d'importantes considérations. On a proclamé bien haut que ce problème éducatif doit résoudre la crise nationale. Quels moyens d'éducation pourront et devront être octroyés au peuple portugais pour l'élever et le sauver?

L'éducation doit former un peuple fort, tenace, cultivé, méthodique, capable de juger des moyens moraux, techniques, juridiques, hygiéniques, économiques et politiques qui procurent la félicité par la richesse socialisée, par l'assistance aux vaincus ou aux faibles, par la solidarité et la démocratie. L'œuvre lente de l'éducation surgira, par la réaction de la misère même de notre vie, inférieure au regard des autres peuples qui trouvent singuliers nos préjugés, nos retards et vieilleries, notre inertie et notre ignorance des procédés modernes de travail.

Quand nous parviendrons à être un peuple éduqué, nous mettrons au service de la félicité et de la civilisation une race forte et démocratiquement disciplinée; nous saurons extraire du territoire dix fois la production actuelle; nous saurons distribuer la richesse et réduire l'intervention absorbante de l'Etat, créant des centres municipaux de grande expansion économique et civique.

La situation financière n'écrasera plus le peuple, et les colonies, reproduisant le type social de la Métropole, s'épanouiront par la mise en valeur du sol, par la marine marchande et par la coopération commerciale et industrielle entre elles et le continent. L'éducation créera un esprit juridique, scientifique, et artistique dans notre milieu social capable d'éliminer toutes les anomalies et tous les parasitismes.

Le peuple portugais, éduqué et fort, saura se défendre de toute tentative de pression extérieure. La vie est aux plus forts et la force de l'homme moderne réside dans son éducation physique, intellectuelle, morale et civique.

NOMBREUSES sont les écoles pédagogiques, mais toutes s'accordent sur ce point que l'éducation a la force d'imprimer une nouvelle direction à l'esprit humain. C'est ce qui explique, de nos jours, la surprenante revivification de l'Italie et du Japon. Seule l'éducation pourra éviter la décadence de notre peuple. Eduquons-nous pour le travail et nous obtiendrons les égards de tous les peuples civilisés.

Chez nous, comme en Chine les écoles ont servi presque exclusivement

à éduquer des mandarins et à créer des ambitions. Réformons l'école. Transformons-la en un lieu gai où se créent des énergies physiques et morales.

* * *

Des discussions dont je viens de vous esquisser les lignes générales, se sont dégagées les conclusions suivantes, approuvées à l'unanimité par le Congrès et résumant les meilleures aspirations d'une nation entière désireuse de progresser et de gagner la considération universelle.

Problème international. — Le Congrès déclare que notre politique extérieure doit viser à s'assurer la prépondérance politique indispensable à la réussite de notre œuvre coloniale contemporaine. Dans ce but supérieur, le Congrès juge nécessaire de rendre effective, dans toutes ses conséquences, l'alliance anglaise.

Le Congrès affirme encore qu'il convient de maintenir les relations amicales avec notre voisine l'Espagne. Le Congrès fait des vœux pour que l'on réalise, dans le plus bref délai, l'accord luso-brésilien et considère comme patriotiques et d'intérêt national supérieur tous les efforts, tant du gouvernement que du Parlement, ou de toutes autres institutions particulières, dont le but est d'unir dans le même travail civilisateur les deux nations sœurs, représentatives de la même race et de la même glorieuse tradition.

Le Congrès juge en outre que de bons traités de commerce doivent consolider les bonnes relations que nous entretenons avec toutes les puissances.

Le Congrès proclame enfin avec fermeté que, en tout état de cause, notre puissance militaire, convenablement reconstituée, doit être l'instrument essentiel de l'action diplomatique de l'Etat.

Problème de la défense nationale. — D'accord avec un vœu antérieur, le Congrès entend que le fondement de l'organisation des forces de terre et de mer doit s'inspirer d'une intention purement défensive.

Le Congrès affirme que la coopération intime et harmonique de toutes les forces de la nation, convenablement orientées et préparées, est la condition primordiale pour assurer la défense nationale.

L'organisation de la puissance défensive nationale doit se baser sur l'utilisation maximum des ressources financières et sans s'en remettre aux garanties qui semblent paraître résulter de la politique extérieure.

Le Congrès émet l'avis que les questions intéressant la défense nationale et se rapportant à l'organisation et à la préparation des forces de terre et de mer, doivent rester à la charge et sous l'action directe de deux ministères techniques supérieurs, qui assument la pleine responsabilité de leur étude.

Le Congrès estime que quelque accord ou convention international qui puisse être conclu, celui-ci ne devra pas nuire à l'entier développement de notre organisme militaire.

Le Congrès fait des vœux pour que la réorganisation de l'armée s'effectue sur les bases suivantes :

1^o L'organisme militaire, représentant la force de la nation, doit, pour remplir son but de défense nationale, être assuré de l'esprit de continuité, et être absolument affranchi des vicissitudes de la politique des partis.

2^o Le système de recrutement devra viser l'incorporation de *tous les jeunes gens valides*, afin de constituer, dans sa vraie acception, la nation armée. La réduction du temps effectif de service d'après les données de l'expérience, l'instruction périodique des réserves et l'établissement d'une taxe militaire, s'imposent comme des garanties de durée et de bons résultats du système.

3^o Le temps de service à court terme devra être exclusivement consacré à la préparation de tous nos éléments à la guerre. L'instruction et l'éducation civiques des jeunes gens doivent relever d'institutions spéciales de l'Etat avec l'aide d'institutions civiles de préparation militaire stimulées et protégées par les pouvoirs publics.

4^o Il est indispensable d'acquérir et de constituer, dans le plus bref délai possible, tout le matériel et les approvisionnements de toute espèce indispensables à la mise en état immédiate de l'armée d'opération, et de chercher à stimuler les forces économiques de la nation pour satisfaire aux réformes nécessaires.

5^o Les effectifs de paix des corps montés devront approcher le plus possible de ceux du pied de guerre, de sorte que le complément d'animaux indispensables à la mobilisation soit assuré par les ressources du pays, convenablement vérifiées par le service du recensement des animaux et véhicules.

6^o Les modifications urgentes qu'exige la quasi-totalité des services auxiliaires de l'armée, devront être introduites en tenant compte essentiellement des nécessités probables de la guerre. L'organisation de paix doit permettre le passage rapide et sans brusques transitions à l'état de guerre, et offrir les garanties d'une entrée en campagne régulière.

7^o La répartition des forces militaires sur le territoire national doit, en principe, obéir aux conditions géographiques stratégiques.

8^o L'officier, comme instructeur et éducateur de la partie valide de la nation chargée de la défense nationale, doit consacrer à cette noble tâche toute son activité en basant son action sur l'autorité morale et le savoir professionnel. Le haut commandement, ensemble d'entités à qui il appartient principalement de maintenir dans le corps des officiers l'unité de doctrine et le bon accord pour le développement de l'esprit d'initiative et du caractère, doit avoir le mérite pour base de son recrutement.

Sur la force navale portugaise, le Congrès a émis les avis suivants :

1^o Que le Portugal peut et doit posséder une marine de guerre qui dé-

fende la métropole, maintienne l'intégrité de notre vaste empire colonial, assure la neutralité pendant les conflits entre puissances étrangères et protège les colonies populeuses.

2^o Que, suivant l'évolution des autres marines de guerre et les conditions de transformation de nos colonies, l'on doit modifier l'orientation jusqu'à présent suivie en ce qui touche notre marine, en la faisant le moins possible coloniale pour devenir essentiellement combattante.

3^o Que, parallèlement à ces transformations, il faut établir à Lisbonne un arsenal qui soit à la hauteur des exigences d'un port militaire, base d'opérations.

4^o Que le budget de la marine doit être graduellement augmenté pour atteindre les proportions nécessaires.

Problème éducatif. — Il faut réorganiser l'éducation nationale en l'accommodant aux nécessités du développement économique et moral du pays et à l'esprit de la civilisation moderne. Il est urgent de remplacer, dans toutes les branches de l'enseignement, les méthodes passives, avec lesquelles l'élève se limite à recevoir la leçon du maître ou l'enseignement du livre par les méthodes actives qui stimulent l'observation et provoquent la réflexion et l'initiative personnelle.

L'instruction primaire et celle des écoles normales doivent être absolument modifiées. Le Congrès émet encore des vœux au sujet des enseignements supérieur, professionnel ou technique, agricole, colonial, etc., et finit la longue série de ses conclusions sur l'éducation proprement dite en mettant en évidence l'énorme importance de l'éducation physique.

* * *

L'exposé très concis que je viens de présenter des conclusions approuvées à la dernière séance de l'important Congrès national de Lisbonne montre, malgré son laconisme, qu'une atmosphère d'activité, de volonté de travailler et d'ardent désir d'élever le pays dans l'estime et le crédit universels, envahit la grande masse des citoyens portugais. L'on doit remarquer que toutes les classes sociales ont été représentées au Congrès et que les questions les plus variées ont mérité l'attention et l'agrément de la plupart des congressistes.

Les questions concernant la défense nationale ont été traitées par la classe civile d'une façon tout à fait émouvante, et l'avis général s'est prononcé pour une immédiate réorganisation qui mette le pays à même de défendre avec garanties de succès le territoire continental et notre vaste patrimoine colonial épars dans toutes les parties du globe. Pas une note discordante ne s'est fait entendre au sujet de la défense nationale!

La valeur du Congrès a été, à notre sens, énorme, surtout grâce à la solidarité de toutes les classes sociales qui s'y est manifestée ; elles ont

mis de côté leurs intérêts particuliers pour concentrer tous les efforts sur la résurrection de la nationalité portugaise. Une nation ne périt que quand le peuple l'abandonne et se désintéresse de son existence. Le Portugal a eu de mauvais moments ; il renaîtra grand et considéré par le travail et par l'éducation.

* * *

La question de l'obusier, palpitante actualité, vient de recevoir, chez nous, une énergique impulsion à la suite du magnifique ouvrage du lieutenant Costa Veiga : *Obusiers de campagne*. Le but direct de cet ouvrage, dit l'auteur, est de montrer la genèse de l'obusier, de décrire son évolution, de définir son avenir probable. Mais, à mon avis, un but plus important pour nous, que l'on nommera indirect si l'on veut, est d'ouvrir la discussion sur la véritable nécessité où nous sommes d'acquérir sans retard le matériel d'obusiers indispensable à notre armée de campagne. Triomphant des difficultés d'une besogne aussi ardue, l'auteur présente un travail sérieux et enrichit les lettres militaires portugaises d'une œuvre technique d'une haute valeur.

Cette question de l'obusier a été trop souvent et trop attentivement examinée en tous les pays pour que je m'attarde longuement à l'œuvre du lieutenant Costa Veiga, si remarquable et complète soit-elle. Je me limite à quelques points.

Après un examen des motifs qui ont conduit à la construction de l'obusier de campagne et un exposé de son évolution historique, l'auteur met en présence ses partisans et ses adversaires. Il résume les écrits de Bogulowski, du major anglais Frazer, des majors Leydhecker et Mariani, les cinq mémoires du concours Duncan, de l'artillerie anglaise, en 1901, tous défenseurs de la pièce à tir courbe, et leur oppose les travaux du général von Alten, cet adversaire le plus convaincu de l'obusier, ainsi que ceux du général Langlois. Puis il aborde, dans une seconde série de considérations, les travaux plus récents de la littérature militaire internationale, parmi lesquels je trouve le nom du capitaine suisse Fornerod. Il termine cette revue des écrivains de toutes nations par celle de nos propres auteurs portugais, dont un grand nombre, officiers d'artillerie, ont saisi les revues techniques de la question.

L'efficacité du tir remplit le quatrième des chapitres du volume, tandis que le cinquième examine *les procédés de construction* et le sixième et dernier *l'organisation de l'artillerie à tir courbe*. Comme on sait, cette artillerie a été attachée, lors de sa création, aux armées d'opérations ; puis elle a passé aux corps d'armée et aujourd'hui on en dote déjà les divisions, même dans les armées où le corps d'armée est l'unité fondamentale.

L'auteur est d'avis que, quoique les pièces de campagne constituent toujours le matériel le plus nombreux, l'importance de l'obusier ira croissant.

Il préconise en conséquence un obusier léger attaché aux divisions, tandis que les gros calibres de 12, 13 et 15 cm. formeront l'artillerie de corps.

L'organisation qu'il propose pour le Portugal est la suivante : La guerre que soutiendra notre pays est une guerre offensive ; nous voulons maintenir notre autonomie, non envahir un territoire étranger. Or, l'obusier est une bouche à feu essentiellement offensive; son tir a sa valeur contre des objectifs immobiles, c'est-à-dire les objectifs qu'offre la défense. Contre des buts mobiles, sa lenteur ne peut rivaliser avec les rafales instantanées de la pièce à tir rapide. Mais ces buts sont précisément ceux que l'assaillant présentera au défenseur. Cela posé, à quoi bon des obusiers dans l'armée portugaise ? Ne vaudrait-il pas mieux les remplacer par un nombre égal de canons ?

Le raisonnement serait faux. Une guerre dont le but est défensif ne suppose pas nécessairement la défensive tactique. La mission défensive peut s'accorder aussi d'une tactique agressive. Une infériorité numérique de l'ensemble des forces en campagne n'empêchera pas une direction habile, énergique et qui paie d'audace de choisir tel point du théâtre des opérations où elle acquerra la supériorité sur l'adversaire et prendra l'offensive.

La tactique offensive a toujours été le procédé des grands généraux, le style des grands virtuoses, de Frédéric, dans les campagnes de Silésie, de Napoléon en 1814.

Renier les obusiers parce qu'ils sont une bouche à feu offensive, équivaudrait à nous imposer les étroites limites de la défensive passive et, partant, tomber dans les moules caducs, dans les formes usées d'un procédé tactique vieux et inutile. Notre tactique doit s'inspirer de l'offensive; nos méthodes de combat doivent se développer et s'appuyer sur la supériorité morale de l'initiative, de l'action offensive. L'offensive, voilà ce dont nous avons besoin pour compenser l'exiguité de notre armée.

Mais cette offensive, nous ne pourrons la poursuivre sur les champs de bataille qu'en la soutenant par une forte proportion d'artillerie, qui neutralise l'adversaire en le mettant constamment sous la pluie des projectiles de nos bouches à feu. Or, l'importance des obusiers est exceptionnelle dans la dernière période de l'attaque, à l'instant où doit cesser le feu de l'artillerie de plein fouet.

L'auteur conclut que nos divisions doivent être dotées de quatre batteries d'obusiers de 10,5 cm. en deux groupes de 2 batteries, ce qui porterait à 12 batteries de quatre pièces le chiffre de notre artillerie divisionnaire ou 4 pièces pour 1000 fusils. Cette proportion est encore inférieure à celle admise en Allemagne, en Angleterre, en France, mais elle se rapproche de celle des Etats de second ordre.

Et je conclus à mon tour en disant que l'ouvrage du lieutenant d'artillerie Costa Veiga occupera toujours une place en vue dans la bibliothèque militaire de n'importe quel pays.

INFORMATIONS

Japon.

Le service intérieur. — L'armée japonaise vient de recevoir un nouveau règlement sur le service intérieur. En voici le préambule. Il est intéressant.

La caserne est le lieu où les soldats vivent ensemble et partagent joies et peines. Le but principal de la vie en commun à la caserne, est d'habituer les soldats à la discipline et de développer l'esprit militaire. Pour sentir et penser comme un vieux soldat, il faut être toujours prêt à sacrifier sa vie pour l'empereur et la patrie. L'esprit militaire fortifie et ennoblit le caractère, trempe les nerfs et développe le courage et la ténacité. Cet esprit vit depuis longtemps dans notre nation; c'est lui qui a fait les destinées de notre pays et qui nous a donné la victoire, nous pouvons le dire sans forfante- rie. L'entretenir et le développer en toute occasion est le devoir sacré de tous les chefs. L'officier est le représentant de l'esprit militaire; il est responsable, à la fois, des progrès dus à l'éducation physique comme de l'esprit de ses subordonnés. Si l'officier est à la hauteur de sa tâche, son influence dépasse la caserne; il devient l'éducateur de la nation.

La discipline est la condition fondamentale de l'existence de l'armée, et l'obéissance est le chemin de la discipline. L'obéissance doit devenir, pour le soldat, une seconde nature, et une obéissance superficielle ne suffit pas. Dans ce domaine comme dans tous les autres, l'officier doit être l'exemple du soldat: s'il observe les prescriptions de tous les règlements, mène une vie exemplaire et facilite l'obéissance à ses inférieurs en ne leur ordonnant que des choses raisonnables, il fait naître dans l'esprit de ses soldats la conviction que l'obéissance est nécessaire.

Si l'esprit de la troupe est bon, elle exécutera vite et volontiers tout ordre reçu qu'elle aura compris. Il faut par suite, que les ordres soient simples et nets. Ils doivent aussi être courts. Des ordres sobrement rédigés seront toujours exécutés plus volontiers que des ordres diffus. Cela est surtout vrai à la guerre; mais il faut s'habituer, en temps de paix, à commander en toute occasion brièvement et nettement.